

Délibération du 04 Mars 2022

délibération **N°2022-15 C**

objet **Lancement d'un appel d'offre pour la fourniture d'engins de manutention pour l'exploitation des installations de traitement et valorisation matière de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 25 février 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 février 2022 s'est réuni le 04 mars 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry à Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 23, Nombre de votants : 27

- Etaient présents : 16

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	BURNIER-FRAMBORET Frédéric
	RAUCAZ Christian
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués présents en visio : 7

DAL BIANCO Serge, THEVENON Raphaël, VIGUET-CARRIN Françoise, GRILLAUD Laurent, VAN STRAATEN Nicolas, GIRARD Marc, SPIGARELLI Lucien,

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
GIRAUD Murielle donne pouvoir de vote à BLANQUET Denis
DANIS Georges donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry
LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués excusés : 3

SARTORI Walter, RUFFIER-LANCHE René, ROUGEAUX Jean-Pierre

Délégués absents : 9

BRUN Pierre, FABRE Maryse, JOLY Max, LEOUTRE Jean-Marc, AMET Yannick, BOIRON Laurence, BARBIER Marie-Claire, GUIGUE Thibault, MAITRE Florian

Délibération du 04 Mars 2022

délibération

N° 2022-15 C

objet

Lancement d'un appel d'offre pour la fourniture d'engins de manutention pour l'exploitation des installations de traitement et valorisation matière de Savoie Déchets

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, indique que dans le cadre de l'exploitation du centre de tri de Chambéry et de la conduite du pilote industriel de traitement des biodéchets à venir, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'engins de manutention (chariots élévateurs, chariots télescopiques, nacelle et chargeuse).

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 680 000 € HT, d'une durée de quatre ans.

Le marché sera composé d'une solution de base pour de la location longue durée sur une période de trois ans, avec variante possible de rachat du matériel à l'issue de la période de location.

La solution retenue contiendra un contrat de maintenance full services et remplacement de pièces d'usure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-10C, du Comité Syndical du 28 janvier 2022, relative au principe de déploiement d'une unité pilote de traitement des bio déchets par compostage ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise le lancement d'une consultation pour la fourniture d'engins de manutention pour l'exploitation des installations de traitement et valorisation matières du syndicat.

Article 2 : autorise la Présidente ou son représentant à signer les accords-cadres à bons de commande à venir et tous les documents y afférents.

La Présidente,
Marie BENEVEISE

